



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE TRANSPORTS
COLLECTIFS AVEC CHAUFFEURS - LOT 2
TRAJETS ALLERS-RETOURS VINCENNES A
HABERE POCHE (74) PASSE AVEC LA SOCIETE
AUTOCARS BORINI**

**DÉCISION N° AU-19-172
EN DATE DU 12 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 12 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2019 attribuant le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – lot n° 2 Trajets allers-retours de Vincennes à Habère-Poche, à la société AUTOCARS BORINI, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AUTOCARS BORINI – 550 Route de plan Mouillé – 74920 COMBLOUX, représentée par Monsieur BORINI Romain, Directeur général, le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – lot n° 2 Trajets allers-retours de Vincennes à Habère-Poche Haute-Savoie (74).

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande dont les montants sont susceptibles de varier de la manière suivante :

- Montant minimum annuel : 75 000 € HT (82 500 € TTC)
- Montant maximum annuel : 130 000 € HT (143 000 € TTC)

Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190412-Imc1H6238H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019